

# PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## Du 16 DECEMBRE 2019 A 19H

**Etaient présents** : ALBERT Magalie - ALVADO Régis - AUDOUBERT Michel - BARBERO Michel - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte - DESPIERRE Francis - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale ( présente à compter point n°11) - PONS Bernard - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - VEZAT-BARONIA Maryse.

**Absents (excusés)**: FAIVRE Sébastien - GAC Catherine

**Procurations** : ALLIOT Lucille à CROS Bénédicte - AUDOUIN Yves à DESPIERRE Francis - BARRIOS-CHETCUTI Katia à AUDOUBERT Michel - FOING Jacqueline à PONS Bernard - MESBAH-LOURDE Pascale à CARON-JOURDA Yves (jusqu'au vote point n°10) - RUQUET Adolphe à VEZAT-BARONIA Maryse - Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL à ALBERT Magalie

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

Le procès-verbal de la séance du 12/11/2019 est adopté à l'unanimité des présents. M.DESPIERRE mentionne toutefois une formulation incorrecte en page n°1 qui sera rectifiée.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

1/Convention de servitudes ENEDIS pour dépose ligne haute tension

2/Courrier à la NAFSEP (Nouvelle Association Française des Sclérosés En Plaques).

Mme le Maire rappelle que courant 2021 les malades du centre Pierre Hanzel déménageront sur le nouveau site et que les locaux existants du centre-ville seront vacants.

Mme le Maire propose d'adresser un courrier à la NAFSEP demandant que les bâtiments qui accueillent actuellement le centre Pierre Hanzel, soient cédés à la commune à l'euro symbolique, après déménagement.

3/ Garantie d'emprunts pour SA HLM des Chalets

Les élus acceptent à l'unanimité d'inscrire ces points à l'ordre du jour de la séance.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### I) EXECUTION BUDGET COMMUNE 2020

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération       Exposé       Information

#### Objet :

Mme le Maire indique qu'en vertu de l'article L1612-1 CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Le maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer ces dépenses et recouvrer les recettes.

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **II) EXECUTION BUDGET ATELIER RELAIS EBENISTERIE 2020**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

### **Objet :**

Mme le Maire rappelle que l'emprunt a été remboursé en intégralité par M.EYCHENNE qui souhaite devenir propriétaire des locaux de l'atelier d'ébénisterie.

Cette cession est en cours chez le notaire et donnera lieu à une écriture comptable avec la Trésorerie du Volvestre.

Mme le maire demande l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à la clôture comptable et juridique de ce dossier.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## **III) DECISION MODIFICATIVE ATELIER RELAIS EBENISTERIE**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus que le budget de l'atelier Relais est en sur-équilibre à la section investissement.

A la demande de la Trésorerie une décision modificative est nécessaire pour régulariser cet excédent et parvenir à une mise en équilibre budgétaire.

Mme le Maire soumet cette décision modificative au vote des élus.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **IV) REVISION ANNUELLE LOYERS :**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération                       Exposé                                            Information

Mme le Maire propose d'appliquer pour 2020 l'augmentation légale de 1.53 % à l'ensemble des loyers des bâtiments communaux.

Proposition validée à l'unanimité.

Décision :  adoption                       rejet                       autre :  
 Votée à l'unanimité                       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

#### **V) RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération                       Exposé                                            Information

Mme le Maire propose de l'autoriser à recruter sur l'année 2020 des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face si nécessaire, à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Cette proposition est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision :  adoption                       rejet                       autre :  
 Votée à l'unanimité                       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

#### **VI) AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE TEMPS de TRAVAIL D'UN AGENT**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération                       Exposé                                            Information

Mme le maire propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un agent qui occupe les fonctions d'ATSEM.

En effet, afin d'harmoniser d'une part son temps de travail avec celui de ses collègues et de limiter d'autre part le nombre d'heures complémentaires à lui rémunérer, il est envisagé de passer la quotité horaire de son contrat de 25 à 28h hebdomadaires.

Cette mesure n'engendrera aucun coût supplémentaire pour la commune puisque ces heures sont déjà effectuées.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **VII) FRAIS SCOLARITE ENFANTS ACCUEILLIS EN ULIS**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération  Exposé  Information

Mme le Maire indique que le montant des frais de scolarité facturés par la commune de Carbonne pour les enfants de Rieux accueillis en classe ULIS, est passé de 869 € pour l'année 2018-2019 à 1 162.00 € par an et par enfant pour l'année 2019-2020.

## **VIII) DECLASSEMENT CHEMIN RURAL**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération  Exposé  Information

Mme le Maire soumet au vote des élus le lancement d'une procédure de déclassement partiel du chemin rural n°20, qui aboutit à la ferme de M.BERGE.

Ce dernier sollicite le déclassement d'une superficie de 430 m2 qui jouxte sa propriété pour permettre l'implantation d'un bâtiment agricole, au vu du règlement PLU en vigueur zone A article 6.

Les élus autorisent Mme le Maire à saisir le Tribunal Administratif pour la demande de désignation du commissaire enquêteur.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## **IX) AIRE DETENTE PROCHE EHPAD**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention en vue de l'aménagement d'une aire de détente à proximité de l'EHPAD et de la crèche, sur le chemin qui conduit au plan d'eau (randonnées, piscine, voile ...).

Le projet vise à créer une continuité piétonne, du portail limitrophe de l'EHPAD jusqu'à cette aire arborée, afin de permettre aux résidents, aux enfants, aux randonneurs de profiter de ce lieu agréable et ombragé.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## **X) CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX COMMUNAUX**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire donne lecture des grandes lignes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux, au profit du club de tennis.

Progressivement, cette convention sera étendue à l'ensemble des associations occupant des bâtiments communaux.

Les élus valident les modalités de cette mise à disposition.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## **XI) DEMANDES SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

1) Mme le Maire propose de demander une subvention pour le remplacement de la chaudière du centre de loisirs en fonctionnement depuis 10 ans et qui présente de nombreux signes de vétusté.

Un devis a été établi par l'entreprise HUGUET pour un montant de 4 829.36 € HT.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

**2) Une demande de subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'une remorque.**

Cet équipement d'un montant de 1 045.00 € HT, servira principalement à l'agent en charge de la propreté de la ville.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

**3) La collectivité a demandé un devis pour le remplacement du poste informatique de l'accueil, cet investissement est chiffré à 929.00 € HT.**

La demande de subvention est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

**4) Conformément aux obligations légales, la collectivité doit équiper son groupe scolaire du dispositif de mise en sécurité en cas d'intrusion.**

Trois entreprises ont été contactées, le devis le moins élevé chiffre la prestation à 5 455.93 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une participation du Conseil Départemental pour l'installation de ces alarmes, proposition validée à l'unanimité.

Mme MESBAH-LOURDE rejoint l'assemblée avant le vote de ce point.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## XII) DEMANDES SUBVENTIONS DETR 2020

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

En vue d'engager une réflexion sur l'aménagement de la salle polyvalente, Mme le Maire envisage de s'entourer des services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Une demande de subvention sera adressée aux services de l'Etat au titre de la DETR 2020.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## XIII) TRAVAUX SDEHG

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de poursuivre en 2020 les travaux de rénovation de l'éclairage public engagés sur plusieurs années.

Ces travaux portent sur le remplacement des éclairages existants par des éclairages équipés de lampes LED, moins consommatrices d'énergie.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## XIV) ADMISSION EN NON VALEUR

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire soumet au vote du conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur adressée par la Trésorerie pour un montant total de 274.30 €.

Après discussion, proposition adoptée à la majorité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 17

Abstention : 1 (R.SANTA-CRUZ)

Contre : 3 (Y.AUDOUIN,

A.RUQUET, DESPIERRE)

Adopté à la majorité



## XV) CONVENTION SERVITUDES ENEDIS :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe le conseil Municipal que l'entreprise ENEDIS projette d'enlever 300m de ligne aérienne haute tension, sur la D 925 route de Latrape et de créer 220 m de réseau souterrain haute tension.

L'entreprise ENEDIS sollicite l'autorisation de pénétrer sur la parcelle communale section H n° 777 afin de réaliser les travaux ci-dessus décrits.

A l'unanimité, les élus autorisent Mme le Maire à signer la convention de servitudes proposée par ENEDIS, pour la réalisation de ces travaux.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## XVI) COURRIER NAFSEP :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire rappelle que courant 2021 les malades du centre Pierre Hanzel déménageront sur le nouveau site et que les locaux existants du centre-ville seront vacants.

Mme le Maire propose d'adresser un courrier à la NAFSEP demandant que les bâtiments qui accueillent actuellement le centre Pierre Hanzel, soient après le déménagement cédés à la commune à l'euro symbolique.

Cette cession serait une contrepartie des efforts consentis par la commune en faveur des malades atteints de sclérose en plaques, avec notamment la cession à titre gratuit d'un terrain communal de 16 000 m<sup>2</sup> rendus constructibles, devant accueillir le futur centre.

Par ailleurs, Mme le Maire précise que tous les investissements depuis plus de 40 ans ont été portés par l'AGESEP c'est-à-dire par les familles et surtout par des fonds publics.

La question est soumise au vote et le projet de courrier validé à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## **XVII) DEMANDE GARANTIE D'EMPRUNT – SA HLM des Chalets**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

Mme le Maire informe le conseil municipal que la SA des Chalets sollicite la garantie de la commune de Rieux-Volvestre à hauteur de 30%, pour des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts doivent permettre de financer l'opération de construction de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI) rue du Confluent à Rieux-Volvestre

A l'unanimité les élus accordent la garantie de la commune pour les prêts demandés.

Décision :  adoption     rejet     autre :  
 Votée à l'unanimité                       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération                       Exposé                                            Information

Mme le Maire informe que le 08/01 un poste de transformation sera installé sur le secteur ARTIGAUT, pour le renforcement de la ligne Carbonne Montesquieu. Une déviation sera assurée de 8h à 11h.

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération                       Exposé                                            Information

Mme le maire informe que le recensement de la population de Rieux-Volvestre aura lieu du 16 janvier au 15 Février 2020, 5 agents recenseurs seront recrutés sur la période concernée pour effectuer cette mission.

Les élus valident à l'unanimité ces recrutements.

Décision :  adoption     rejet     autre :  
 Votée à l'unanimité                       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Un diagnostic visuel et sonore sera réalisé par l'ONF sur 59 arbres implantés sur des espaces communaux, afin de s'assurer qu'ils sont en bonne santé et ne présentent pas de risque de chute.

Le coût de ce diagnostic a été chiffré à 1 563.50 € HT.

4) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 24 Janvier 2020.

Séance levée à 20h15

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire de séance,

Sylvie MAILHOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S.M.', written over a horizontal line.